



## Fiche pratique n°17 :

# Demande de certificat pour instrument de musique (M)

### Pour qui ?

Cette fiche est destinée aux musiciens voyageant avec leur instrument de musique composé pour partie de matériaux issus d'espèces inscrites dans les annexes de la CITES (ex : ivoire, écaille, palissandre de Rio)

### Pourquoi ?

Le certificat pour instrument de musique constitue une sorte de "passeport" pour que le musicien puisse voyager dans divers pays avec son instrument pour son usage personnel ou pour effectuer des représentations, des enregistrements, des radiodiffusions, de l'enseignement, des expositions ou des concours.

Le certificat est strictement personnel : la vente et la cession de l'instrument ne sont pas autorisées.  
==> un seul instrument par certificat

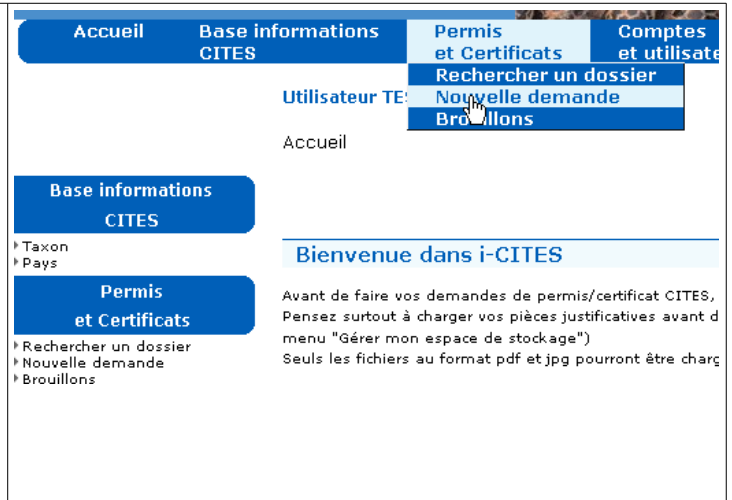
### Les actions décrites dans cette fiche pratique

- Comment effectuer une demande de certificat ?
- Comment retrouver l'un de ses certificats validé, instruit, ou signé ?



## Créer une demande de certificat

- connectez-vous et identifiez-vous dans l'application.  
Une fiche pratique concernant la première connexion est disponible à l'adresse suivante : [http://cites.info.application.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/iCITES\\_FP0\\_Authentication\\_V1-4-2\\_cle5b4e9c.pdf](http://cites.info.application.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/iCITES_FP0_Authentication_V1-4-2_cle5b4e9c.pdf)
- sélectionnez « Permis et Certificats / Nouvelle demande » pour débiter la création de la demande de certificat.

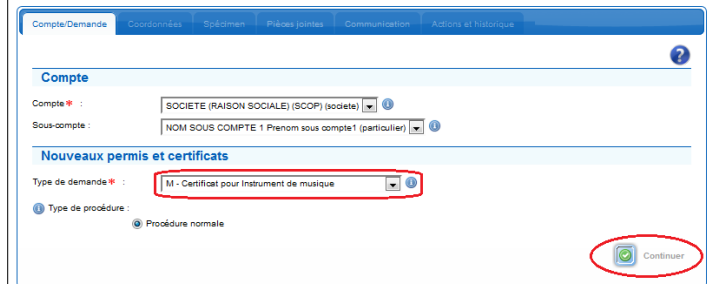


## Premier onglet « Compte/demande »

- choisissez le compte ou le sous-compte à partir duquel la demande va être effectuée (= coordonnées du musicien qui va voyager avec l'instrument).
- sélectionnez ensuite le type de certificat « Certificat pour instrument de musique ».



Après avoir renseigné un onglet, il faut le valider en cliquant sur « Continuer » pour pouvoir passer à l'onglet suivant.



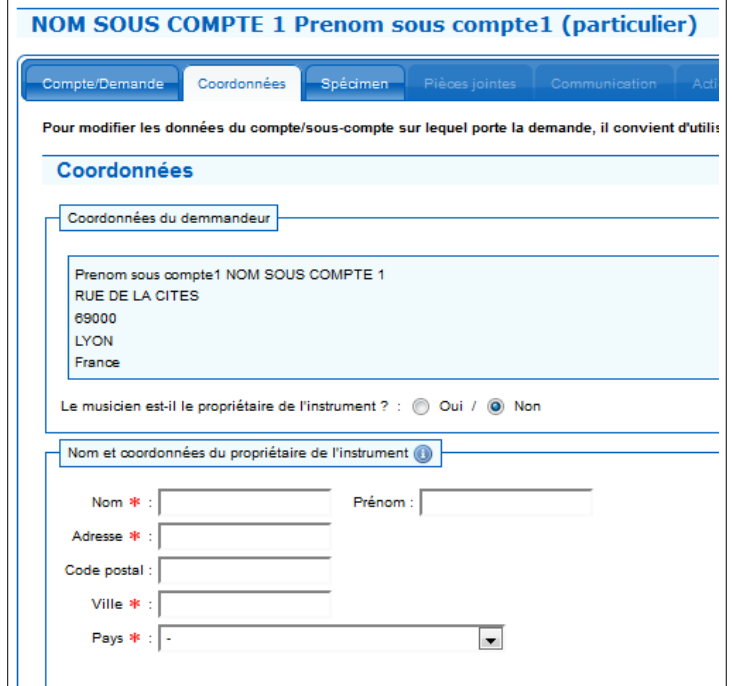
## Deuxième onglet « Coordonnées »

- Les coordonnées du musicien détenteur de l'instrument sont renseignées automatiquement à partir du compte ou sous-compte utilisé.
- Précisez à l'aide du bouton si le musicien est propriétaire ou non de l'instrument.
- Si le musicien n'est pas le propriétaire, renseignez les coordonnées du propriétaire de l'instrument.




Les longueurs des champs concernant les nom/adresse sont limités. Le nombre de caractères maximal est le suivant :

- Nom : 30 caractères
- Prénom : 20 caractères
- Adresse: 50 caractères par ligne





<ul style="list-style-type: none"> <li>• Code postal : 20 caractères</li> <li>• Ville: 30 caractères</li> </ul>	
<p><b>Troisième onglet « Spécimen »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Il est important de préciser si l'instrument est composé de plusieurs matières CITES différentes (ex : archet comportant de l'écaille et de l'ivoire)             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Si OUI :                 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ cochez la case "Spécimen multi-matières". Le certificat comportera alors autant de blocs que de "matières", dans la limite de 7. Le premier bloc détaille les informations relatives à l'instrument, tandis que les autres blocs font simplement référence au premier bloc.</li> </ul> </li> <li>○ Si NON :                 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ne cochez pas la case. Le certificat comportera alors un seul bloc.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<div style="border: 1px solid #ccc; padding: 10px; background-color: #e6f2ff;"> <p style="text-align: center;"><b>Spécimen</b></p> <p>Spécimen multi-matières <input type="checkbox"/> ⓘ</p> <p>Ajouter un bloc spécimen </p> </div>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Le nom scientifique du taxon</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ par la sélection d'un favori préalablement enregistré, ou</li> <li>○ par la saisie du nom scientifique ou commun de l'espèce.                 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ « Auto-complétion » : lorsque l'on saisit par exemple <i>lox af</i>, l'application complète d'elle-même l'association de ces 2 mots et propose l'espèce <i>Loxodonta africana</i> (éléphant d'Afrique)</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<div style="border: 1px solid #ccc; padding: 10px; background-color: #e6f2ff;"> <p>Saisie à partir de mes favoris : <input type="text" value="Loxodonta africana"/> ⓘ</p> <p>ⓘ Nom scientifique de l'espèce : <input type="text" value="Loxodonta africana"/> ⓘ</p> <p>ⓘ Nom commun de l'espèce : Eléphant d'Afrique</p> <p style="text-align: center; font-size: 1.2em;">OU</p> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px; background-color: #e6f2ff;"> <p>Saisie à partir de mes favoris : <input type="text" value="Loxodonta africana"/> ⓘ</p> <p>ⓘ Nom scientifique de l'espèce :</p> <p><input type="text" value="lox af"/> ⓘ</p> <p><b>Loxodonta africana</b></p> <p>Eléphant d'Afrique</p> </div> </div>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Les annexes CITES et UE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ces champs sont automatiquement renseignés en fonction de l'espèce. Toutefois, si cette espèce se rapporte à plusieurs annexes, il faut sélectionner les bonnes annexes (I et A pour les instruments en ivoire d'éléphant)</li> </ul> </li> </ul>	<div style="border: 1px solid #ccc; padding: 10px; background-color: #e6f2ff;"> <p>ⓘ Annexe cites : <input type="text" value="II"/></p> <p>ⓘ Annexe UE : <input type="text" value="B"/></p> </div>



<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Le code spécimen "CAR"</b> est automatiquement inscrit car c'est celui qui doit être employé pour désigner l'instrument de musique</li> <li>➤ <b>Le numéro d'identification :</b> doit être précisé si l'instrument est numéroté individuellement</li> <li>➤ <b>La description</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elle doit être la plus précise possible et comporter notamment la marque, le modèle, les matériaux entrant dans sa fabrication et tout éventuel signe distinctif</li> <li>▪ Cette description sera complétée sur le certificat délivré par une annexe photographique</li> </ul> </li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>La quantité 1</b> est pré-remplie, car chaque certificat ne concerne qu'un seul instrument de musique</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Le code but</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Symbolisé par une lettre majuscule, il représente la finalité de l'opération autorisée par le document sollicité.</li> <li>▪ S'agissant de certificats pour instruments de musique, le code P (personnel) est pré-remplie (choix unique).</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Le code source</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Symbolisé par une ou deux lettres majuscules, il renseigne sur les conditions d'obtention du spécimen.</li> </ul> </li> </ul>	



### ➤ Le pays d'origine

- C'est le pays dans lequel l'animal ou la plante dont est issu le composant de l'instrument a été prélevé dans la nature ou a été reproduit en captivité.
- Pour les instruments anciens, il est possible de sélectionner "Inconnu"

### ➤ Référence interne

- Vous pouvez préciser une référence qui vous est propre

📌 Pays d'origine :

Afrique du Sud

Référence interne :

- Après validation, le bloc taxon est présent dans le tableau. Vous pouvez toutefois encore le modifier ou le supprimer.

- modification de bloc.

- Ce bouton permet d'accéder aux informations du bloc que l'on a créé et de les modifier.



- suppression de bloc.

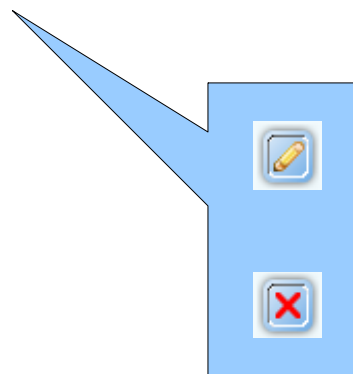
- Ce bouton permet de supprimer le bloc que l'on a précédemment créé

- Si votre instrument "multi-matières" (case cochée), vous devez ajouter autant de blocs que de "matières" CITES

### Spécimen

Spécimen multi-matières  📌

		Bloc spécimen	
		Bloc principal	<u>Loxodonta africana</u>





## Cinquième onglet « Pièces jointes »

Pour que l'agent instructeur puisse traiter le dossier, vous devez lui transmettre :

- plusieurs photographies numériques de l'instrument, montrant notamment ses particularités
- tous justificatifs d'acquisition et, le cas échéant, d'ancienneté de l'instrument de musique (expertise, facture, documents comportant le numéro d'identification, etc.)

### ➤ mode de transmission des justificatifs au service instructeur :

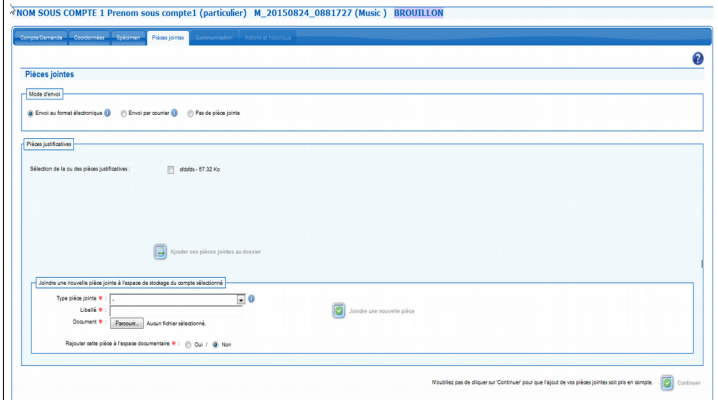
- au format électronique
  - cochez les pièces justificatives adéquates déjà contenues dans l'espace de stockage ou
  - téléchargez de nouvelles pièces justificatives à partir de votre ordinateur, en renseignant successivement le champ prévu à cet effet dans le présent onglet



- Vous pouvez ajouter autant de pièces jointes que vous le souhaitez en sélectionnant le bouton d'action « ajouter », dans la limite de 10 Mo

### Plus d'information sur la gestion des Pièces jointes :

Une fiche pratique concernant la gestion des pièces justificatives est disponible à l'adresse suivante :  
[http://cites.info.application.i2/IMG/pdf/icites\\_fp14\\_pj\\_cle585867.v201803](http://cites.info.application.i2/IMG/pdf/icites_fp14_pj_cle585867.v201803)

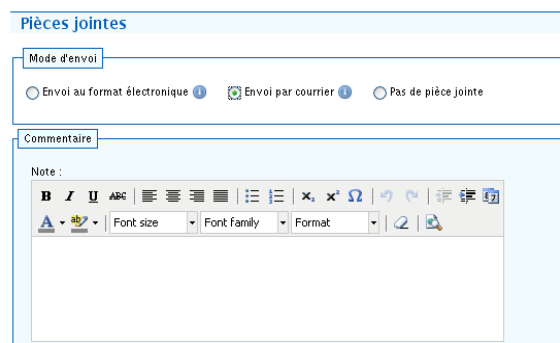


### • Par courrier



L'envoi des justificatifs au format papier est **fortement déconseillé** car il ralentit considérablement le traitement du dossier. En effet, l'agent instructeur devra lui-même numériser ces documents pour les télécharger à votre place dans le dossier informatique.

Si vous décidez néanmoins d'adresser vos justificatifs par courrier, vous devez en dresser la liste et apporter des précisions dans le champ "commentaire".





## Sixième onglet « Commentaires »

- vous pouvez correspondre avec l'agent qui sera en charge de l'instruction de votre dossier en lui postant un message (évitez de téléphoner)
- cet onglet est une boîte de dialogue entre vous et votre service instructeur.



Depuis le déploiement de la version 1.6, vous pouvez choisir d'être informé par courriel à chaque fois que votre service instructeur poste un message à votre attention dans cet onglet.

## Pour plus d'information sur la transmission d'un courriel d'information aux demandeurs :

Des compléments d'informations sont disponible à l'adresse suivante, page 2:

[http://cites.info.application.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Plaquette\\_Demandeurv1\\_6\\_VF\\_cle1885d4.pdf](http://cites.info.application.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Plaquette_Demandeurv1_6_VF_cle1885d4.pdf)

## Septième onglet « Actions et historique »

- **enregistrement** de la demande en tant que brouillon.
  - après validation des onglets successifs, le dossier est automatiquement enregistré en tant que brouillon

OU

- **validation** de la demande
  - cochez la case « valider la demande »
  - cochez la case « J'accepte de remplir... » après avoir ouvert et lu le pdf associé

- Vous avez également la possibilité de consulter la lettre de demande du certificat au service administratif

Action	Date	Motif	Note
BROUILLON	24/08/2014 10:07	NOM SOUS COMPTE 1 Prenom sous compte1 (particulier) M_20150824_0881727 (Music) BROUILLON	



- avant validation de la demande, vous pouvez visualiser un aperçu du certificat demandé, tel que vous l'avez renseigné.




Cet aperçu n'étant pas un véritable certificat, il ne doit en aucun cas être utilisé en douane.

- après validation de votre demande, le dossier est mis à disposition du service instructeur géographiquement compétent.



Vous pouvez alors suivre en temps réel les étapes de son instruction en recherchant le dossier.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

1. Exportateur/Importateur NOM SOUS COMPTE 1 Prenom sous compte1 RUE DE LA CITES  69000 LYON France		CERTIFICAT <input type="checkbox"/> IMPORTATION <input type="checkbox"/> EXPORTATION <input type="checkbox"/> RÉEXPORTATION <input checked="" type="checkbox"/> AUTRE: Instrument de musique		N° M_20150824_0881727  2. dernier jour de validité	
3. Importateur		 Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction.			
4. Pays (d)exportateur		France			
5. Pays importateur					
6. Emplacement autorisé de conservation des spécimens vivants des espèces inscrites à l'annexe A		7. Organe de gestion délivrant le permis/certificat DREAL RHONE-ALPES SERVICE REMPP - UNITE BRM BUREAU CITES 69453 Lyon Cedex 06			
8. Description des spécimens (marques, sexe/âge de naissance des animaux vivants)		9. Quantité nette		10. Nombre de spécimen	
piano		*****		1	
11. Annexe CITES		12. Annexe I/II		13. Origine	
I		B		W	
14. Origine		15. Pays d'origine		16. Numéro du permis	
I		Afrique du Sud		*****	
17. Pays de dernière réexportation		18. Pays de dernière réexportation		19. Numéro du certificat	
CAR		*****		*****	
20. Date du certificat		21. Nom scientifique de l'espèce		22. Nom commun de l'espèce	
*****		Loxodonta africana		Éléphant d'Afrique	
23. Conditions spéciales		24. Le document de réexportation délivré par le pays de (ré)exportation		25. <input checked="" type="checkbox"/> L'importation <input type="checkbox"/> L'exportation <input type="checkbox"/> La réexportation	
Valable pour des passages transfrontaliers multiples. Original à conserver par le titulaire. L'instrument de musique couvert par le présent certificat autorisant des passages transfrontaliers multiples doit être utilisé à des fins non commerciales incluant notamment mais pas exclusivement : usage personnel, représentation (enregistrement), radio/diffusion, enseignement, exposition ou concours. Cet instrument de musique ne peut être vendu ou changer de détenteur lorsqu'il se trouve en dehors de l'état dans lequel le certificat a été délivré. Le présent certificat doit être renvoyé avant sa date d'expiration à l'organe de gestion de l'état qui l'a délivré. Ce certificat n'est valable que s'il est assorti d'une fiche de traçabilité, qui doit être estampillée et signée par un fonctionnaire des douanes à chaque franchissement de frontière.		<input type="checkbox"/> doit être présentée au bureau de douane frontalier d'introduction		des marchandises décrites ci-dessus est autorisée	
26. Numéro du connaissement/de la lettre de transport aérien		27. Révisé à la douane		Document douanier	
		Quantité nette (kg) nettement importée ou (ré)exportée		Type: N°: Date:	
		Nom de l'animal marc à l'année			







## Rechercher un certificat

- connectez-vous et identifiez-vous dans l'application.
- sélectionnez « Historique / Rechercher un permis » pour retrouver un certificat archivé (validé, imprimé, réédité, annulé...).
- Les certificats sont stockés durant 30 ans.

- saisissez les critères de filtrage
  - Cela permet d'effectuer une recherche précise sur les certificats archivés.
  - Les certificats affichés suite à cette recherche peuvent seulement être consultés (format Pdf), ils ne sont pas modifiables par l'utilisateur

